

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 10 novembre 2009

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du vendredi 13 novembre 2009 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Budget 2009 – Modification budgétaire n°3 ordinaire - Décision.-

L'Administration vient de recevoir deux prévisions importantes qui permettent de mettre le budget 2009 en boni.

L'article 15 du Règlement général de la comptabilité communale permet de transmettre jusqu'au 15 novembre de l'exercice les modifications budgétaires dont il n'a pas été possible de tenir compte dans le budget avant cette date.

Les services du CRAC et du Service Public de Wallonie ont marqué leur accord sur la procédure d'urgence.

Nous vous proposons d'adopter la modification budgétaire n°3 ordinaire de l'exercice 2009 dont la formule établie par le service des finances est en votre possession.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER